

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 14 AOÛT 2017 À 19:00 HEURES :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Marie-Ève Roger siège 2
Pierre Tétrault siège 3
Lise Bolduc siège 4
Julien Bussièrès siège 6

ABSENTS

Dany St-Amant siège 5

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 3 juillet 2017
3. **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de juillet 2017
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Comités Ville
 - 6.2 Valcourt 2030
7. **URBANISME - DEMANDE AU CCU**
 - 7.1 Dérogation mineure - 1000 rue Champêtre
 - 7.2 Dérogation mineure - Lot 1 824 513 sis sur le boulevard des Cyprès
8. **ADMINISTRATION**
 - 8.1 Formation - Nouvelles dispositions de la loi 122
 - 8.2 Réalisation d'un programme de prévention
 - 8.3 Marché public - Autorisation pour demande permis de réunion
9. **DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
 - 9.1 Fondation Christian Vachon
 - 9.2 Association des propriétaires riverains du Lac Bowker

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES
11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU
12. AFFAIRES DIVERSES
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. VARIA
15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

193-17-08-14 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

194-17-08-14 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 juillet 2017, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 soit accepté;

ADOPTÉE

195-17-08-14 **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 31 juillet 2017 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 180 852,04 \$ cent quatre-vingt mille huit cent cinquante-deux dollars et quatre cents.

Certificat de disponibilité de crédits

Paul Roy, Trésorier

Date

ADOPTÉE

196-17-08-14

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de verser une commandite OR, représentant un montant de 100 \$ au Tournoi de golf de nuit organisé par l'Association des pompiers de Valcourt, le 25 août prochain.

ADOPTÉE

197-17-08-14

**7.1 - DÉROGATION MINEURE - 1000 RUE CHAMPÊTRE
AUTORISATION DE SIX (6) BÂTIMENTS ACCESSOIRES**

ATTENDU QU' une demande a été déposée pour construire un bâtiment accessoire au 1000 rue Champêtre, connu comme étant le «club de golf»;

ATTENDU QUE le paragraphe f) de l'article 7.11 prévoit que «pour les autres usages, un maximum de deux bâtiments accessoires est autorisé». Le terme «autre» fait ici référence aux usages qui n'ont pas été précédemment cités, soit «résidentiel, industriel et les établissements d'enseignement»;

ATTENDU QUE l'immeuble du club de golf comprend déjà 5 bâtiments accessoires et que la demande de permis consiste à la construction d'un 6^e bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE la demande n'est donc pas conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE l'ensemble des bâtiments accessoires étaient déjà construits avant l'entrée en vigueur du règlement 560;

ATTENDU QUE la demande de permis de construction est accompagnée d'une demande de démolition pour deux bâtiments accessoires, devenus vétustes;

ATTENDU QUE la construction du bâtiment accessoire servirait à l'entreposage des voiturettes de golf, suite à l'acquisition d'une plus grande flotte;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le CCU recommande favorablement la demande d'autoriser un nombre de six (6) bâtiments accessoires alors que le règlement autorise un maximum de deux (2) bâtiments accessoires.

ATTENDU QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte d'accorder la dérogation mineure suivante pour la propriété suivante :

Identification du site concerné :

Lot 1 826 071 du cadastre de Québec, sis au 1000 rue Champêtre, Ville de Valcourt dans la zone P-8.

Nature et effets :

Autoriser un nombre de six (6) bâtiments accessoires.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

198-17-08-14

7.2 - DÉROGATION MINEURE - LOT 1 824 513 SIS SUR LE BOULEVARD DES CYPRÈS - CRÉATION D'UN LOT ENCLAVÉ

- ATTENDU QU' un projet d'aménagement d'un terrain de soccer est proposé par la Ville de Valcourt qui reçoit des appuis financiers importants pour le développer et qu'une demande de dérogation mineure est déposée pour régulariser la situation;
- ATTENDU QUE l'aménagement du terrain implique le morcellement d'un lot existant, soit le lot 1 824 513 qui, après l'opération cadastrale, se retrouverait enclavé, ce qui n'est pas conforme à l'article 4.2 du règlement de lotissement;
- ATTENDU QUE le nouveau lot enclavé aurait une servitude de passage, d'environ 3m qui donnerait accès au boulevard des Cyprès;
- ATTENDU QU' un droit de passage sur lot 3 616 633 permettant la circulation entre le futur terrain de soccer et le stationnement de l'aréna sera donné. Ce droit de passage aurait environ 5m de large et sera à déboiser;
- ATTENDU QUE la ville aménagera une bordure d'arbres et installera une clôture afin de limiter les nuisances entre le terrain de soccer et le golf;
- ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;
- ATTENDU QUE le comité recommande favorablement la dérogation mineure en vertu des critères d'analyse de dérogation mineure;
- ATTENDU QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte d'accorder la dérogation mineure suivante pour la propriété suivante :

Identification du site concerné :

Lot 1 824 513 du cadastre de Québec, sis sur le boulevard des Cyprès, Ville de Valcourt dans la zone P-7.

Nature et effets :

Autoriser le morcellement du lot 1 824 513 pour enclaver une partie de ce lot. Le nouveau lot a une servitude de passage à même le lot originaire donnant accès au boulevard des Cyprès.

ADOPTÉE

199-17-08-14

8.1 - FORMATION – NOUVELLES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI 122

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la formation à quatre (4) «Classes virtuelles sur les nouvelles dispositions du projet de loi no 122 » donné par la COMAQ (Corporation des officiers municipaux agréées du Québec, représentant un coût de 175.00 \$ (taxes non incluses) chaque formation, soit les personnes et formations suivantes :

- **Le projet de loi 122, des changements profonds en aménagement et en urbanisme**, le 8 septembre

Fannie Pelletier-Beaudry, inspectrice municipale

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- **L'ABC du projet de loi 122 : volets administratif et financier**, le 20 septembre

Paul Roy, trésorier

- **Qui de plus en matière de gestion contractuelle, depuis l'adoption du projet de loi 122 ?**, le 21 septembre

Manon Beauchemin, greffière

- **Les impacts du projet de loi 122 sur la reddition de comptes et la fiscalité municipale**, le 12 octobre.

Paul Roy, trésorier

QUE le Conseil municipal autorise madame Karine Boucher, directrice générale à suivre la formation «Projet de loi no 122 : Aspects juridiques, pratiques et stratégiques des nouveaux outils contractuels municipaux», le 29 septembre à Trois-Rivières, donné par la COMAQ (Corporation des officiers municipaux agréées du Québec, représentant un coût de 445.00 \$ (taxes non incluses).

QUE le Conseil municipal autorise madame Manon Beauchemin, greffière à suivre la formation «La préparation et la gestion des documents d'appel d'offres», le 19 septembre à Drummondville, donné par la COMAQ (Corporation des officiers municipaux agréées du Québec, représentant un coût de 545.00 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

200-17-08-14

8.2 - RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE PRÉVENTION SELON LES ÉLÉMENTS DU PLAN D'ACTION SST - OFFRE DE SERVICE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service venant de Société Mutuelle de Prévention Inc., pour la réalisation d'un programme de prévention complet selon les éléments du plan d'action SST, telle que présentée, en date du 24 juillet 2017, au montant de 5 420 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

201-17-08-14

8.3 - MARCHÉ PUBLIC AUTORISATION POUR DEMANDE PERMIS DE RÉUNION

ATTENDU QUE Valcourt 2030 dépose une demande à la Ville afin d'autoriser la vente de boissons alcoolisées lors du dernier marché public, le 13 septembre 2017;

ATTENDU QUE la vente se fera à l'extérieur, dans le parc Camille-Rouillard entre 15h30 et 18h30;

ATTENDU QUE l'article 201 du règlement général uniformisé 598 autorise les citoyens à consommer des boissons alcoolisées dans une place publique lors d'événement pour lequel un permis d'alcool est délivré par la Régie des permis des alcools, des courses et des jeux;

ATTENDU QUE l'article 212 du règlement général uniformisé 598 prévoit que tout événement spécial organisé dans un parc ou une place publique doit être préalablement autorisé par le Conseil municipal;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la vente d'alcool lors du Marché public dans le parc Camille Rouillard, le 13 septembre 2017;

QUE monsieur Alain Martel, directeur des Services récréatifs et communautaires soit et est par la présente autorisé, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, tout document nécessaire pour obtenir un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

ADOPTÉE

202-17-08-14

9.1 - FONDATION CHRISTIAN VACHON- DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE la course à relais annuelle au profit de la *Fondation Christian Vachon* aura lieu le 23 septembre 2017;

ATTENDU QU' une citoyenne coursera et aura une équipe pour cette 8^e édition;

ATTENDU QUE la Fondation a pour mission de soutenir financièrement la persévérance et la réussite éducative des jeunes en redonnant aux élèves dans le besoin, notamment à l'école La Chanterelle;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil, l'acceptation de la demande, représentant un montant de 250 \$ étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans *la Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande venant de l'équipe «Les Supers Mamas» qui participera à la course annuelle mise sur pieds pour amasser des fonds pour la *Fondation Christian Vachon*.

La contribution acceptée est au montant de 250 \$ et représente le parrainage Argent. Le Conseil municipal demande une preuve d'inscription.

ADOPTÉE

203-17-08-14

9.2 - ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC BOWKER

ATTENDU QUE l'Association des propriétaires riverains du lac Bowker (APRLB) effectue différentes sortes de tests afin d'assurer un suivi de la qualité de l'eau du Lac Bowker, soit : coliformes fécaux, transparence, physico-chimiques, test de périphytons (détecter plus rapidement le niveau du phosphore dans l'eau), etc.;

ATTENDU QUE tous ces tests sont faits selon des méthodes et protocoles scientifiques encadrés par le programme Rive (programme de dépistage et de surveillance communautaire des lacs et des cours d'eau du Québec) ainsi que le RSLV (réseau de surveillance volontaire des lacs de ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre des changements climatiques);

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE les coûts afférents à ces différents tests sont relativement coûteux et requièrent du matériel scientifique fiable et précis;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre, datée du 28 juillet 2017, venant de l'Association des propriétaires riverains du lac Bowker demandant une aide financière au montant de 600 \$ qui servirait à assurer la pérennité des différents test d'eau du lac Bowker;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil, l'acceptation de la demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte de verser une contribution financière, au montant de 600 \$, à l'Association des Propriétaires riverains du Lac Bowker, et ce conditionnellement que l'association transmette à la Ville, les résultats des tests effectués.

ADOPTÉE

204-17-08-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19:25 heures.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Manon Beauchemin, Greffière